



LIGNES DIRECTRICES SUR L'ACCRÉDITATION DES MÉDIAS DE PATINAGE CANADA

Les Lignes directrices sur l'accréditation des médias de Patinage Canada ont été créées pour donner une compréhension claire des procédures suivies, en vue du traitement des demandes de titres de compétences des médias, pour les événements de Patinage Canada.

1. ADMISSIBILITÉ

L'accréditation sera accordée au personnel professionnel des médias et toute demande incomplète sera refusée. Patinage Canada accordera l'accréditation aux membres actifs des médias, qui représentent un média reconnu à un événement. Les représentants des médias, qui obtiennent une accréditation, doivent être affectés à l'événement, par un organisme médiatique particulier.

Les journalistes et photographes pigistes doivent faire parvenir une lettre sur du papier à en-tête, signée par le rédacteur en chef de l'organisme médiatique qu'ils représentent. Les organisations peuvent demander plus d'une accréditation de média pour un événement. Cependant, Patinage Canada ne peut garantir que plus d'une autorisation sera accordée à toute organisation.

2. DEMANDES ET DATES LIMITES

À l'aide du formulaire d'accréditation en ligne, les médias peuvent demander l'accréditation à l'un ou à l'ensemble des événements chaque saison, en remplissant le formulaire une fois. Le formulaire de demande d'accréditation des médias est accessible en ligne et peut être rempli sur le site Web de Patinage Canada.

Les dates limites pour chaque événement de Patinage Canada figurent sur le formulaire de demande d'accréditation des médias. Les demandes doivent être soumises au plus tard à la date indiquée pour être traitées en temps opportun. Patinage Canada ne peut pas garantir l'accréditation des médias qui envoient le formulaire après la date limite indiquée. Les renseignements sur les hôtels pour les médias seront communiqués sur demande aux médias approuvés, en envoyant un courriel à media@skatecanada.ca.

Une demande d'accréditation ne signifie pas que l'accréditation sera accordée. Toutes les demandes sont évaluées événement par événement et assujetties aux Lignes directrices sur l'accréditation des médias de Patinage Canada et, le cas échéant, aux règlements sur l'accréditation des médias de l'Union internationale de patinage (ISU) et du Comité olympique canadien (COC).

Le nombre total de représentants des médias accrédités dépendra de l'espace disponible. Patinage Canada se réserve le droit de refuser l'accréditation si le nombre de demandes excède l'espace donné ou si les renseignements ou documents demandés n'ont pas été fournis en temps opportun. Les accréditations précédemment accordées, au cours des années précédentes, ne garantissent pas que celles-ci seront approuvées pour les événements futurs.



3. ACCRÉDITATION

Patinage Canada fera tout en son possible pour fournir aux médias l'accréditation nécessaire pour couvrir les événements de Patinage Canada. Dans les cas où le nombre d'accréditations est limité, les accréditations seront accordées comme suit :

1. organisations médiatiques nationales canadiennes;
2. médias locaux de la ville hôte;
3. médias spécifiques au patinage artistique;
4. organisations médiatiques internationales ayant un large public national;
5. médias numériques qui couvrent régulièrement le sport du patinage artistique;
6. étudiants en journalisme d'établissements d'enseignement postsecondaire reconnus.

Veillez vous assurer d'avoir en votre possession une carte de presse et un numéro valides, de même que la signature ou le sceau du rédacteur en chef du média que vous représentez. Patinage Canada peut en tout temps demander une copie de ces documents et une lettre d'attestation sur du papier à en-tête, signée par le rédacteur en chef de votre organisation médiatique. Un échantillon des travaux des journalistes pourrait aussi être exigé.

Un courriel confirmant l'acceptation et, dans certains cas le rejet de la demande, sera envoyé au média qui a fait une demande d'accréditation, au plus tard une semaine avant la date de début de chaque événement. Un courriel de suivi pour les médias approuvés sera envoyé avant l'événement et comprendra les détails de l'accréditation, les protocoles pour la COVID-19, les conférences de presse prévues et les détails de l'événement.

4. ACCÈS

La carte d'accréditation émise par Patinage Canada doit être portée en tout temps sur les lieux de l'événement. L'accréditation est accordée à la personne qui en a fait la demande et qui a obtenu l'approbation de l'accréditation. Veuillez donc informer Patinage Canada le plus rapidement possible si vous désirez modifier une demande d'accréditation approuvée. Il est interdit de prêter ou de donner une accréditation à une autre personne pour quelque raison que ce soit. L'accréditation sert également de laissez-passer de sécurité, donne le droit d'entrée à l'événement et l'accès aux endroits nécessaires pour la couverture de l'événement, tels que déterminés par les organisateurs de l'événement. Les cartes d'accréditation sont accordées pour un événement à la fois et ne peuvent être réutilisées à d'autres événements. Le coût de remplacement d'une carte d'accréditation perdue est de 50 \$.

Les médias qui obtiennent une accréditation pour un événement ne sont pas autorisés à demander aux athlètes des autographes ou des photos personnelles. Tous les médias doivent respecter les droits des médias qui ont une échéance à respecter aux conférences de presse et dans la salle des médias.

Les médias auront accès à des places assises dans l'aire de compétition des événements de Patinage Canada. Les places seront affichées dans le centre des médias.



L'usage interdit de l'accréditation entraînera la révocation immédiate de l'accréditation, le retrait de la personne de l'aire des médias et la perte potentielle des privilèges d'accréditation aux événements futurs de Patinage Canada, pour le représentant du média ou son organisation médiatique.

5. POLITIQUE RELATIVE AUX ENTREVUES

Événements nationaux

Il y aura une zone mixte des médias aux Championnats nationaux canadiens de patinage. La plupart des entrevues se dérouleront dans la zone mixte, après le programme court ou la danse courte et le programme libre ou la danse libre des athlètes.

Les demandes d'entrevues plus longues avec des athlètes, des entraîneurs ou des officiels de Patinage Canada, en dehors de la période de disponibilité dans la zone mixte, seront traitées selon les besoins et toutes les demandes doivent être adressées à l'avance au personnel du centre des médias. Nous ferons tout notre possible pour satisfaire à vos demandes d'entrevues.

Événements internationaux tenus au Canada

Il y aura une zone mixte des médias à tous les événements de l'ISU. La politique d'entrevue suivra les lignes directrices de l'ISU lors d'importants événements internationaux. À ce titre, les trois meilleurs athlètes seront invités à assister à une conférence de presse, après chaque partie de l'événement, et les journalistes qui sollicitent des entrevues approfondies individuelles pourront remplir un formulaire de demande à cet égard.

6. PHOTOGRAPHES

Les photographes qui demandent une accréditation pour un événement de Patinage Canada doivent être affectés par une agence de presse reconnue et utiliser de l'équipement photographique professionnel. Les photographes pigistes doivent présenter une lettre officielle du rédacteur en chef de l'organisation médiatique qu'ils représenteront à l'événement. La décision d'accréditer tout photographe pigiste est à la discrétion de l'équipe des médias de Patinage Canada.

Les endroits d'où les photographes pourront prendre des photos seront affichés dans le centre des médias, pour les événements de Patinage Canada. Les positions de prise de photos peuvent être décidées par tirage par niveau ou selon le principe du premier arrivé, premier servi selon l'événement. Ces renseignements seront communiqués d'avance, par courriel, aux photographes approuvés.

À tout moment – que ce soit que ce soit avant le début de l'événement, durant l'événement ou après l'événement – les photographes n'ont pas le droit de mettre les pieds sur la glace. Lors de la prise de photos au niveau de la glace, tous les objectifs de caméra doivent être gardés en arrière de la bande de la patinoire. Les objectifs d'appareil photo ne peuvent être au-delà de la bande, car ils peuvent être dangereux et distrayants pour les patineurs. Veuillez prendre note que les photographies avec flash ne sont pas permises durant un événement.

Les photographes doivent également respecter les lignes directrices d'accès attribuées à leur accréditation spécifique et ne peuvent travailler que dans les zones qui leur sont réservées (et non dans les zones réservées aux caméras de télévision), à moins que les représentants des médias de Patinage



Canada ne l'autorise spécifiquement. La demande d'accréditation d'un photographe à un événement de Patinage Canada ne garantit aucunement qu'un photographe se verra accorder une accréditation de média.

Toutes les photos prises à des événements de Patinage Canada ne peuvent être utilisées que pour la publication pour laquelle le photographe est accrédité, à moins d'une autorisation écrite de Patinage Canada et de l'organisation médiatique pour qui ce ou cette photographe travaille.

Les photographes accrédités pour un événement de Patinage Canada à titre de reporters-photographes ne peuvent publier de photos de l'événement pour le public, en vue de leur téléchargement. Ils peuvent, avec la permission de Patinage Canada, afficher un maximum de cinq (5) photos sur un site Web personnel ou professionnel, dans le cadre d'un portfolio affichant leur travail. Les photographes ne sont pas non plus autorisés à vendre des photos lorsqu'ils sont accrédités auprès d'un média.

Les photographes qui ne se conforment pas aux règlements ci-dessus se verront retirer leur accréditation à l'événement, de même que le privilège d'obtenir une carte d'accréditation pour tous les événements futurs de Patinage Canada.

7. MÉDIAS NUMÉRIQUES

L'accréditation des médias peut être accordée aux organisations de médias numériques, à des fins de reportage d'information, si l'espace le permet. Patinage Canada s'engage à travailler avec des journalistes et des chroniqueurs indépendants des « nouveaux médias » qui atteignent leur public au moyen de blogues, de balados, de blogues vidéo et d'autres médias en ligne. Les lignes directrices permettront de déterminer l'accréditation officielle des médias aux représentants indépendants des médias en ligne :

1. les médias numériques accrédités doivent produire un contenu original pendant l'événement;
2. la couverture de l'événement doit être affichée dans la partie du site consacrée aux nouvelles ou au sport;
3. aucune image en mouvement ou couverture avec commentaire de la compétition ne sera autorisée;
4. lors de la soumission du formulaire de demande de média, le site doit inclure des données sur le trafic qu'un tiers peut certifier (statistiques mensuelles) et les médias doivent avoir été en exploitation continue pendant au moins six mois;
5. l'accréditation des médias ne sera pas accordée aux babillards, clavardoirs, pages personnelles ou aux sites d'abonnement payé.

On s'attend à ce que les médias numériques qui ont accès aux événements de Patinage Canada agissent de façon professionnelle et selon l'éthique et les normes journalistiques. Ceux qui ne maintiennent pas les normes attendues des représentants professionnels des médias courent le risque de se voir retirer leur accréditation.



8. LIVRES, MANUSCRITS ET DOCUMENTAIRES

Les accréditations ne seront pas attribuées à des personnes dont le seul but est d'écrire ou de recueillir de la matière pour des livres, des manuscrits ou des documentaires. Toutefois, si Patinage Canada reçoit une lettre écrite de l'éditeur ou du réalisateur détaillant le projet, une exemption peut être accordée.

9. COUVERTURE TÉLÉVISÉE

Patinage Canada et ses partenaires de télévision détiennent les droits exclusifs de télédiffusion des événements de Patinage Canada. Les réseaux de télévision qui désirent couvrir des événements de Patinage Canada ne sont pas autorisés à enregistrer les événements, mais peuvent néanmoins participer s'ils observent les directives suivantes. Les médias qui ne se sont pas détenteurs de droits de télédiffusion doivent adhérer aux lignes directrices suivantes, après avoir reçu leur accréditation :

ACCÈS AUX LIEUX DE LA COMPÉTITION – DURANT LA COMPÉTITION

Aucune équipe de tournage de télévision, à l'exception du détenteur des droits de télédiffusion, ne sera autorisée à filmer dans la salle de la patinoire de l'événement durant la compétition, à moins que l'organisation médiatique n'ait reçu une autorisation écrite expresse du détenteur des droits de télédiffusion. L'enregistrement de l'événement par des médias de diffusion qui ne détiennent pas de droits est interdit. Cependant, les médias qui ne sont pas détenteurs de droits de diffusion sont autorisés à se rendre sur le site de l'événement au moment de la compétition et à filmer dans les lieux suivants :

1. le centre des médias (pour les conférences de presse);
2. la zone mixte (pour interviewer les athlètes après leur performance – des exceptions s'appliquent, car les événements de l'ISU ne permettent pas aux non-détenteurs de droits de filmer dans la zone mixte).

Veuillez prendre note que le détenteur des droits de diffusion a le droit de faire la première entrevue avec un athlète dans la zone mixte après sa performance.

ACCÈS AUX LIEUX DE LA COMPÉTITION – DURANT L'ENTRAÎNEMENT

Les médias qui n'ont pas de droits de diffusion sont autorisés à filmer les séances officielles d'entraînement, à la principale patinoire de compétition, pour des reportages de nouvelles (de 30 secondes ou moins), sous réserve d'une autorisation du détenteur des droits de diffusion et de Patinage Canada. Le tournage doit être réalisé à partir de la zone de tournage désignée, déterminée par les représentants des médias de Patinage Canada.

ACCÈS AU LIEU D'ENTRAÎNEMENT

Les médias qui n'ont pas de droits de diffusion sont autorisés à filmer les séances officielles d'entraînement, à la patinoire d'entraînement, pour des reportages de nouvelles (de 30 secondes ou moins), sous réserve d'une autorisation du détenteur des droits de diffusion et de Patinage Canada. Le tournage doit être réalisé à partir de la zone de tournage désignée, déterminée par les représentants des médias de Patinage Canada.



RETRANSMISSION EN DIRECT

Site de compétition – Les médias qui n'ont pas de droits de diffusion peuvent organiser des retransmissions en direct sur le site de compétition, sous réserve de l'approbation du détenteur des droits de diffusion et de Patinage Canada. Le tournage doit se dérouler dans la zone désignée (telle que déterminée par les représentants des médias de Patinage Canada) et ne doit pas gêner le déroulement de la compétition (p. ex. éclairage, bruit) ou entraver le travail du détenteur des droits de diffusion. Les médias de radiodiffusion non titulaires de droits doivent prendre des dispositions préalables avec le détenteur des droits de diffusion et les représentants des médias de Patinage Canada. Veuillez noter que le stationnement des camions satellites n'est pas garanti.

Site d'entraînement – Les médias qui n'ont pas de droits de diffusion peuvent organiser des retransmissions en direct sur le site d'entraînement, sous réserve de l'approbation du détenteur des droits de diffusion et de Patinage Canada. Le tournage doit se dérouler dans la zone désignée (telle que déterminée par les représentants des médias de Patinage Canada) et ne doit pas gêner le déroulement de l'entraînement (p. ex. éclairage, bruit) ou entraver le travail du détenteur des droits de diffusion. Les médias de radiodiffusion non titulaires de droits doivent prendre des dispositions préalables avec le détenteur des droits de diffusion et les représentants des médias de Patinage Canada. Veuillez noter que le stationnement des camions satellites n'est pas garanti.

Les lumières de caméras sont toujours interdites à l'intérieur du site.

Pour toute question ou précision, n'hésitez pas à faire parvenir un courriel à l'équipe des médias de Patinage Canada, à media@skatecanada.ca.